

Février 2009

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-deuxième session, Siège de la FAO, Rome, 23 – 26 juin 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/EXEC 09/62/1
2.	Examen critique relatif à l'élaboration de normes Codex et textes apparentés	
	(a) Projets de normes et de textes apparentés présentés à la Commission pour adoption	CX/EXEC 09/62/2 (en anglais seulement)
	(b) Suivi de l'élaboration des normes	CX/EXEC 09/62/3 (en anglais seulement)
	(c) Amendements à des normes Codex et à des textes apparentés	ALINORM 09/32/8
	(d) Propositions pour l'élaboration de nouvelles normes et de textes apparentés et pour l'interruption d'activités	ALINORM 09/32/9 ALINORM 09/32/9 Add.1
3.	Questions financières et budgétaires	
	(a) Budget du Codex pour 2010-2011	ALINORM 09/32/9A CAC/32 INF/3
	(b) Incidences des amendements à l'Article 9 des statuts de la Commission du Codex Alimentarius	CX/EXEC 09/62/4 (non préparé)
4.	Mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013 du Codex	
	(a) État d'avancement général de la mise en œuvre	ALINORM 09/32/9B Partie I
	(b) Évaluation des capacités du Secrétariat du Codex	ALINORM 09/32/9B Partie II
	(c) Évaluation des réunions du Codex dans les pays en développement	ALINORM 09/32/9B Partie III

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp.
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

5. Questions découlant des rapports de la Commission, du Comité exécutif, des comités et des groupes spéciaux du Codex
- (a) Questions générales [ALINORM 09/32/9C](#)
[ALINORM 09/32/9C Add.1](#)
- (b) Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex [ALINORM 08/31/9C Partie II](#)
[ALINORM 08/31/9C Partie II Add.1](#)
- (c) Document de travail concernant le «Plan d'activité» préparé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande [CX/EXEC 09/62/5](#)
6. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
- (a) Questions générales [ALINORM 09/32/9D Partie I](#)
- (b) Rôle des normes privées [ALINORM 09/32/9D Partie II](#)
- (c) Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales [CX/EXEC 09/62/6](#)
7. Participation des pays en développement aux réunions du Codex
- (a) Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex ALINORM 09/32/9E
- (b) Autres questions
8. Questions découlant de la FAO et de l'OMS [ALINORM 09/32/9F](#)
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport

Calendrier provisoire

Date	Points
Mardi 23 juin	1 - 4
Mercredi 24 juin*	5 - 7
Jeudi 25 juin (matin uniquement)	8 - 9
Vendredi 26 juin (après-midi uniquement)	10 (adoption du rapport)

* Session de nuit pourrait avoir lieu.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

1. **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément aux dispositions de l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. **Examen critique:** Le Comité exécutif effectue l'examen critique relatif à l'élaboration de normes Codex et de textes apparentés en application des dispositions de l'Article V.2 du Règlement intérieur et de la Partie 2 des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés.
3. **Questions financières et budgétaires:** Le Comité exécutif sera invité à prendre note des informations concernant l'estimation des dépenses pour 2010-2011 sur la base du programme de travail proposé de la Commission.
4. **Mise en œuvre du plan stratégique du Codex:** Le Comité exécutif donne des indications sur les questions relatives à la planification stratégique, conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur, en particulier à la lumière du plan stratégique pour 2008-2013 adopté par la Commission à sa trentième session. Des rapports sur l'évaluation des capacités du Secrétariat du Codex et sur l'évaluation des réunions du Codex dans les pays en développement (respectivement activités 3.7 et 5.3 du plan stratégique 2008-2013 du Codex) seront présentés.
5. **Questions découlant des rapports de la Commission, du Comité exécutif, des comités et des groupes spéciaux du Codex:** Les questions pertinentes découlant des rapports des comités du Codex et des groupes spéciaux seront portées à l'attention du Comité exécutif pour information ou avis, selon le cas. Le Comité exécutif considérera aussi l'examen de la structure du Codex par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex, ainsi que l'examen d'un document de travail sur un Plan d'activité, qui sera préparé par l'Australie et la Nouvelle Zélande (ALINORM 08/31/REP par. 121).
6. **Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les autres organisations internationales:** Le Comité exécutif sera informé de toute évolution relative aux relations entre la Commission et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. La question des normes privées sera aussi examinée (ALINORM 08/31/3A par.12 et ALINORM 08/31/REP par. 168). L'avis du Comité exécutif sera demandé, le cas échéant, conformément à l'Article IX.6 du Règlement intérieur et des *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*.
7. **Participation des pays en développement aux réunions du Codex:** Un rapport de situation du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex sera présenté au Comité exécutif. La question de la participation aux réunions du Codex des pays en développement sera aussi examinée à la lumière du débat tenu par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session et par les Comités de coordination FAO/OMS (ALINORM 08/31/REP par. 161).
8. **Questions découlant des activités de la FAO et de l'OMS:** Le Comité exécutif sera informé des demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex adressées à la FAO et à l'OMS ainsi que des récentes activités/décisions de la FAO et de l'OMS, concernant spécifiquement les travaux du Codex.
9. **Questions diverses:** S'il en a le temps, le Comité exécutif peut examiner toute question soulevée par ses membres au titre du point 1 de l'ordre du jour.
10. **Adoption du rapport:** Conformément aux dispositions de l'Article X.1 du Règlement intérieur et à l'usage établi, le Comité exécutif sera invité à adopter le rapport de sa soixante-deuxième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.